

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2021

---

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4623)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL27

présenté par  
M. Cinieri

-----

### ARTICLE 1ER BA

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Un nouveau confinement ne doit pas être décidé en Conseil des Ministres. Si cela devait être nécessaire, il conviendrait de consulter au préalable le Parlement.